

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. La section forestière de l'Ecole polytechnique fédérale a décerné à M. *Amsler Walter*, de Meilen (Zurich), forestier diplômé, le titre de docteur. La thèse présentée par M. le D^r Amsler et qui lui a valu cette distinction est une étude sur *les tarifs douaniers appliqués au bois*. Notre prochain cahier publiera une notice bibliographique d'un de nos collaborateurs sur cet important travail qui arrive à un moment bien opportun.

CANTONS.

Tessin. Le poste d'inspecteur forestier du II^{me} arrondissement, devenu vacant par le départ de M. Solari, vient d'être confié à M. *Christian Zinsli* de Valendas, administrateur forestier de la commune de Schuls, dans les Grisons.

Vaud. La discussion par le Grand Conseil des trois projets forestiers que nous annonçons au dernier cahier n'a eu lieu que partiellement. Tandis que le principe du droit de coupe dans les forêts communales et particulières a été admis définitivement, on a renvoyé à la session de février 1918 les deux autres projets. Nous y reviendrons quand ils auront subi l'épreuve parlementaire. La commission de cinq membres qui doit rapporter à leur sujet est déjà à l'ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE.

Paul Sarasin. Die Ausrottung des Fischotters in der Schweiz. Publié par la Ligue suisse pour la protection de la Nature, Bâle 1917, 30 p.

Le distingué président de la Ligue suisse pour la protection de la Nature mène une campagne admirable en faveur de la conservation des éléments de notre flore et de notre faune que menace une disparition plus ou moins complète. Parmi les animaux, l'un des plus exposés lui semble être *la loutre*. Et les statistiques publiées par nos cantons semblent bien corroborer cette opinion. On a si bien lutté contre cet intéressant mammifère; les primes fédérales allouées pour sa capture ont agi si radicalement que, sous peu, il aura chez nous le même sort que le castor, hélas! disparu des rives de nos cours d'eau. Les renseignements récoltés dans toutes les parties du pays sont unanimes sur ce point. — M. Sarasin s'est donné comme tâche de lutter contre cette manie de destruction inspirée par un esprit d'utilitarisme mal entendu. Et il demande l'abolition des primes payées pour la destruction du gracieux et intelligent animal. Il a obtenu gain de cause dans un canton déjà et il vaut la peine de l'en féliciter. Ce réconfortant plaidoyer est conçu dans le meilleur esprit; il ne manquera pas de captiver et de convaincre ceux qui le liront. H. B.

H. Christ. Jacques Dalechamp; un pionnier de la flore des Alpes occidentales au XVI^e siècle. — Extrait du „Bulletin de la Société botanique de Genève, 1917“, 28 p.